

► Je répartirais mon don grâce au prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Diocésaine de Bourges à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Diocésaine de Bourges.

À réception de ce mandat, l'Association Diocésaine de Bourges vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements, les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits au remboursement).

Merci de compléter les différents champs et de retourner ce mandat signé, accompagné d'un RIB, à l'aide de l'enveloppe retour jointe :

► Informations concernant le débiteur (à compléter par vos soins)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Coordonnées de votre compte :

IBAN

.....

BIC [.....]

► Informations concernant le bénéficiaire

Association Diocésaine de Bourges
23 rue Nicolas Leblanc • CS 90221 • 18022 Bourges CEDEX
ICS : FR35ZZZ414637

RUM :

► Fréquence et montant du don

Paiement récurrent (merci de préciser la périodicité) :

Mensuel Trimestriel Annuel

Somme de : €

Fait à le 2017

Signature :

Chers amis, l'Église en Berry a besoin de vous !



« Le Denier de l'Église est la ressource régulière qui lui permet de vivre : ceux qui ont donné leur vie pour la servir en sont les bénéficiaires et comptent sur votre générosité qui s'exerce régulièrement chaque année par un don volontaire de votre part. C'est un véritable choix de vie qui exprime le cœur de votre existence. Merci pour votre don.

Vous savez le positionnement de l'Église dans notre société depuis la séparation de l'Église et de l'État en 1905. L'Église existe et exerce sa mission en s'appuyant sur les dons et la générosité des fidèles, de tous ceux qui pensent qu'elle joue un rôle important dans notre société. Actuellement, nous souhaitons éveiller les jeunes générations et familles à s'impliquer concrètement dans ces dons et soutiens à l'Église. N'hésitez pas à répercuter cet appel autour de nous aux familles concernées, à nos relations.

Nous comptons sur vous. Merci. Soyez assurés de notre prière à vos intentions. »

+ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

► Suivez l'actualité de l'Église en Berry

www.diocese-bourges.org

www.facebook.com/Diocèse-de-Bourges

@cathosberry

RCF en Berry

Diocèse de Bourges

Comment donner ?

► Courrier

Envoyez votre don en l'adressant à :

Association Diocésaine de Bourges
23 rue Nicolas Leblanc
CS 90221
18022 Bourges CEDEX

► Internet

Vous pouvez également faire un don sécurisé par carte bancaire sur le site du Diocèse de Bourges à :

www.diocese-bourges.org/don-en-ligne



Flashez le QR code à l'aide de votre smartphone pour en savoir plus !

► Prélèvement automatique

Remplissez le bon de soutien ci-joint pour un soutien régulier et réparti dans la durée.

Vous comptiez donner 100€ ?
et vous êtes imposable ?
Alors faites un don de 294€
194€ (soit 60% dans la limite de 20% de vos revenus imposables) seront déduits de vos impôts et votre Diocèse recevra bien 294€



Nous contacter

Association Diocésaine de Bourges
Tél. : 02 46 08 09 80
E-mail : denier@diocese-bourges.org



www.diocese-bourges.org



Le Denier, à quoi ça sert ?

Le Denier est la collecte qui permet de prendre en charge les traitements et les rémunérations des personnes au service de l'Église.

La formation

Pour prendre en charge la formation des séminaristes, des prêtres, des diacres et des laïcs au service de notre Église en Berry.

3 séminaristes sont actuellement en formation et **21** diacres permanents œuvrent pour notre Diocèse.



Le quotidien des prêtres

Pour assurer le traitement des prêtres en activité et apporter un complément de retraite aux prêtres aînés.

Ils sont **114** à œuvrer dans notre Diocèse.



Les services et mouvements de l'Église

Pour rémunérer les **105** acteurs pastoraux au service de la catéchèse, de l'accompagnement des jeunes... dans notre Diocèse.



La vie de nos paroisses

Pour verser des indemnités aux religieux et religieuses au service des paroisses.



Le saviez-vous ?

L'Église en Berry ne reçoit aucune subvention ni de l'État ni du Vatican. Les seuls revenus de votre Église sont vos dons !

Je suis prélevé, c'est facile et sans souci !

► En un clic : www.diocese-bourges.org/don-en-ligne

► Par courrier :

Association Diocésaine de Bourges
23 rue Nicolas Leblanc • CS 90221 • 18022 Bourges CEDEX

Par exemple :

Prélèvement mensuel	Total annuel (après déduction fiscale)
30€	122€
50€	204€
75€	306€

66% seront déduits de vos impôts (dans la limite de 20% de vos revenus imposables)

Oui, je donne à l'Église en Berry

► Je verse €

- par chèque (à l'ordre de l'Association Diocésaine de Bourges)
- en espèces

► Je choisis le prélèvement automatique

- Je soutiens le Diocèse par un don régulier et je remplis le mandat de prélèvement automatique au dos
- Je peux faire un don en ligne sur : www.diocese-bourges.org/don-en-ligne

Merci de renvoyer votre don accompagné de ce bulletin directement au Diocèse à l'aide de l'enveloppe retour jointe ou de le remettre à votre paroisse.

De la part de M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Paroisse

E-mail

- Je désire recevoir, sans engagement de ma part, un document d'information sur les legs

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le Diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.

Répartition d'un don de 100€ :

